

La Présidente

Bahnhofplatz 9  
Postfach 1818  
CH-8021 Zürich  
téléphone +41 (0)43 266 14 14  
[www.bankingombudsman.ch](http://www.bankingombudsman.ch)

## **Information aux médias**

### **Marco Franchetti est le nouvel Ombudsman des banques suisses**

*Zurich, 11 décembre 2012.* --- Lors de sa dernière séance, le conseil de fondation de la «Fondation Ombudsman des banques suisses» a élu Marco Franchetti comme nouvel Ombudsman des banques. Il succédera en été 2013 à Hanspeter Häni, lequel part à la retraite après 20 ans à ce poste.

Agé de 53 ans, le Jurassien Marco Franchetti, juriste et notaire, est actif depuis 1983 dans le milieu bancaire, tout d'abord au sein du service juridique d'une banque pour occuper depuis 1985 diverses fonctions auprès de la Commission fédérale des banques CFB, respectivement auprès de la FINMA, l'Autorité de surveillance des marchés financiers.

A ses débuts, Marco Franchetti a travaillé pour le service juridique de la CFB, avant de reprendre à partir de 2002 la fonction de chef des affaires internationales. Il endosse actuellement, en tant que responsable de la collaboration internationale, le rôle d'intermédiaire entre les autorités, les banques et les clients.

Le Conseil de fondation se félicite d'avoir trouvé en la personne de Marco Franchetti un nouvel Ombudsman des banques, quadrilingue, qui connaît l'activité bancaire nationale et internationale d'un point de vue neutre. Il dispose de grandes capacités de négociation et de compromis, et il a l'expérience de la conduite.

### **Pour plus d'informations:**

Madame Annemarie Huber-Hotz  
Présidente

Tél.: +41 (0)43 266 14 14  
Fax: +41 (0)43 266 14 15

### **Information d'ordre général:**

#### **L'Ombudsman des banques**

L'Ombudsman des banques suisses est une instance d'information et de médiation neutre et gratuite. Il traite les réclamations concrètes formulées par les clients à l'encontre d'une banque domiciliée en Suisse. Cette institution a démarré son activité en avril 1993. Elle est placée sous l'autorité de la «Fondation Ombudsman des banques suisses», instituée par l'Association suisse des banquiers.

[www.bankingombudsman.ch/fr](http://www.bankingombudsman.ch/fr)